

On s'abonne à Lyon, chez :  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Pérat;  
 V<sup>e</sup> BARREAU, rue St. Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.

# Echo de L'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît  
 Les Mardis, Jendis et Samedis.

PRIX :

Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre  
 pour l'Étranger.

# De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 21 Octobre 1826.

La Cour royale se réunira en audience solennelle, le vendredi 3 novembre, à dix heures du matin, pour assister à la messe du St. Esprit, qui sera célébrée dans l'église cathédrale, et de là entendre la mercuriale prononcée, suivant l'usage, à la rentrée, par l'un de M<sup>rs</sup> les avocats-généraux. Les Chambres se retireront ensuite dans leurs salles respectives, pour faire l'appel des rôles et le classement des causes; mais les audiences ne seront reprises de fait que le 14 ou le 15 novembre. Autrefois la rentrée solennelle n'avait lieu qu'à cette époque.

— La Mairie vient de faire afficher une ordonnance de police, du 27 septembre, qui reproduit les dispositions de celle du 4 mai 1825, sur les embarras de la voie publique. Les entrepreneurs de voitures ou de messageries ne pourront jamais avoir au devant de leurs bureaux qu'une seule voiture en chargement ou en déchargement; elle ne devra y rester que le tems nécessaire à cette opération. Les commissionnaires-chargeurs ne pourront, sous aucun prétexte, mettre *en double*, sur la voie publique, les charrettes qu'ils feront charger. Elles devront être rangées le long du mur, à la suite l'une de l'autre. Les voitures trouvées en contravention seront enlevées et mises en dépôt, pour n'être rendues à leurs propriétaires que sur l'autorisation de la Municipalité, et après l'acquittement des frais de transport et de garde, le tout sans préjudice des poursuites qui

seront dirigées devant le Tribunal compétent.

— L'Administration municipale a invité le commandant de la place à donner les ordres nécessaires, aux postes des barrières, pour assurer l'exécution de la dernière ordonnance de police sur la circulation des voitures. Les soldats de garde au pont de la Guillotière *intra muros*, le 17 de ce mois, ont imaginé de percevoir un impôt de 25 centimes par chaque conducteur trouvé en contravention pour n'être pas à la tête de ses chevaux. Cette rétribution illégale a été perçue pendant une bonne partie de la journée; elle a toutefois donné lieu à quelques résistances, et des plaintes ont été adressées à l'Autorité militaire. Celle-ci a ordonné l'arrestation et la mise en jugement du sergent qui commandait le poste, et des deux caporaux, comme ayant opéré à leur profit une concussion à laquelle les soldats sous leurs ordres se sont livrés à leur seule instigation. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de cette affaire.

— Les environs de l'hôtel du Nord ressemblent à un vaste chantier de constructions où les passans peuvent trouver à peine une issue sûre et facile. Indépendamment des travaux de la comédie, les ouvrages exécutés aux deux angles de la rue du Garet, et les autres édifices qui s'élèvent dans le même endroit, en rendent les abords dangereux et presque impraticables. La sécurité des piétons exigerait peut-être l'interdiction, jusqu'à nouvel ordre,

du passage public des deux côtés du bâtiment de la comédie.

— La chaîne des galériens est attendue à Lyon, le 9 novembre, forte de 270 condamnés.

— Nous apprenons le prochain départ de deux régimens de notre garnison. Les dragons seront remplacés, le 9 novembre, par le 4<sup>e</sup> de chasseurs à cheval, et le 12<sup>e</sup> de ligne, le 6 du même mois, par le 13<sup>e</sup> léger.

— Tandis que les rêveurs-politiques font livrer des batailles au fameux lord Cochrane, ce personnage traverse Lyon pour se rendre à Paris. Il vient de Marseille, et n'est resté avant-hier dans nos murs que le tems nécessaire pour changer de chevaux. Son arrivée sera un coup de foudre pour quelques belliqueux gazetiers de la Capitale, qui avaient déjà peut-être achevé le bulletin d'un grand combat, où le célèbre lord jouait le premier rôle avec ses bateaux à vapeur.

— M. Camaret, censeur du collège de Rheims, a permuté avec M. Gadas, censeur de notre collège. Le premier vient à Lyon, et le second se rend à Rheims.

— Un jeune homme, de 18 ans environ, s'est suicidé mercredi à la Guillotière. Il n'a pas encore été reconnu.

— L'ouverture des classes du Collège royal aura lieu, lundi prochain 25 octobre. M. Piquet, professeur d'éléments, prononcera un discours latin à l'issue de la messe du St. Esprit.

— La Commission académique, chargée de l'examen des candidats au grade de bachelier ès-lettres, se réunira tous les jours dans une des salles dépendant des bâtimens du Collège, à partir du 26 octobre jusqu'au 17 novembre inclusivement.

— On a refusé de céder le local de la Bourse pour la seconde représentation qui doit avoir lieu, mardi, au profit des ouvriers sans travail. Le spectacle sera composé de *Clytemnestre*, tragédie dans laquelle M<sup>me</sup> Dufrenoy, de passage en notre ville, a consenti à jouer le rôle principal. Cette pièce sera précédée de deux vaudevilles. C'est dans la salle de la Loterie, place des Penitens de la Croix, que ce théâtre provisoire a été dressé. L'élève de Talma, qui a joué la première fois, se montrera encore dans cette seconde représentation. Nous regrettons qu'elle n'ait pas lieu dans la salle de la Bourse, qui est dans une position plus centrale, et qui avait déjà été cédée avec tant d'empressement pour les concerts au profit des Grecs, ainsi que nous l'avons fait observer dernièrement.

— C'est M. Maire, l'un des artistes-pensionnaires de Rome, qui est chargé d'exécuter le bas-relief placé au-dessus du grand arc formant la nouvelle entrée de l'hospice de la Charité. Une statue, due au ciseau de M. Maire, et représentant une jeune fille qui saisit un papillon, a été achetée par la duchesse de Berri.

## ALBUM LYONNAIS.

### THÉÂTRE.

Thémis a flétri les Biographies in-32, sans décourager leurs éditeurs, ce qui fait croire à l'impuissance du Code pénal, pour faire rentrer dans le repos les libellistes de notre époque. Il était permis à Thalie de les mettre en scène, et d'amuser à leurs dépens ceux-mêmes qu'ils ont déçirés. *Les petites Biographies ou les Libellistes*, tel est le titre d'une petite bluette, où les biographes sont exquissés traits pour traits. Un négociant est sur le point de rompre avec un jeune avocat plein de mérite, qu'il avait choisi pour

sa fille, parce que celui-ci est l'objet d'une attaque grossière dans un libelle in-32, où il est signalé comme joueur de profession. Un médecin, ami de la famille, n'a d'autre moyen de désabuser l'honnête bourgeois, qu'en mettant sous ses yeux la Biographie des négocians et celle des dames, où sa femme et lui-même sont présentés sous les couleurs les plus odieuses. Il n'est pas jusqu'au professeur de musique de la demoiselle qui ne coure aussi risque d'être éconduit, parce qu'il n'a pas été ménagé dans la Biographie des musiciens. Quelques couplets assez bien tournés ont valu un demi-succès à cette pièce qui doit son intérêt à la circonstance, et qui se sent de la précipitation avec laquelle ses auteurs l'ont conçue et composée. Le cadre était heureux, et avec un peu plus de tems et de soin on eût pu faire de cet ouvrage un vaudeville très-piquant, très-original, et qui eût survécu à la circonstance. Mais nos faiseurs en vogue traitent le Public de la façon la plus leste. C'est entre le Champagne et le Bordeaux qu'ils conçoivent leurs plans, et ils emploient, pour bâtir l'édifice de leurs meilleurs vaudevilles, trois fois à peine autant de tems qu'il en faut pour les représenter. Voilà nos auteurs à la mode.

— La représentation donnée, mardi, au bénéfice de M<sup>me</sup> Leroy, offrait deux vaudevilles nouveaux : *Monsieur et Madame*, ou *les Morts pour rire*; et *la Fin du mois*, ou *l'Agent-de-change*. La première pièce est du dernier ridicule : action pitoyable, airs de Pont-Neuf, dialogue sans trait; mais aussi chute complète. C'est même avec les plus grands efforts de patience qu'on est allé jusqu'à laisser finir l'ouvrage.

Mazerès, l'un des collaborateurs de Scribe, est l'auteur de *la Fin du mois*. Le défaut de mémoire vraiment impardonnable de plusieurs acteurs, et spécialement de Prudent et de Barqui, a failli compromettre le sort de ce vaudeville, qui d'ailleurs est assez agréable, et dont plusieurs couplets sont loin d'être mal tournés. C'est un tableau des jeux de la bourse. L'agent de change St-Joseph joue à la hausse et à la baisse, pour le compte d'un colonel

d'infanterie et de sa femme; celle-ci a gagné deux cent mille francs, le mari a perdu pareille somme, et la compensation qu'en fait la femme tire d'affaire, au dénouement, le malheureux colonel, qui, signalé au général, courait risque de perdre son emploi. M<sup>lle</sup> Florival a joué, avec autant de grâce que d'aisance, le rôle d'Eugénie, jeune personne de 17 ans, belle-sœur du colonel, qui s'est choisi un mari parmi les jeunes gens qu'elle a vus à son pensionnat. Ce rôle est d'un bout à l'autre écrit avec la plume de Scribe, c'est-à-dire qu'il est pétillant d'esprit. Mais la décence et la vérité y sont trop ouvertement immolées aux épigrammes. La légèreté n'est pas du libertinage, et la nuance est ici trop peu prononcée. La scène a été égayée par les lazzi d'un soldat, domestique du colonel, homme de confiance de madame. Ce personnage est rempli par Leppel qui a fait rire aux éclats dans les couplets du *Brosseur français*, mais qui, certain d'exciter les braves d'un parterre grossier, met à la place d'une caricature comique, les farces d'un pierrot de tréteaux. Quelques sifflets, qui se sont fait entendre à la fin, ont protesté moins contre l'ouvrage, qui mieux su plaira généralement, que contre le défaut de mémoire de certains acteurs, et contre la négligence intolérable de Barqui. Officier d'infanterie, ce dernier paraît sous l'uniforme de maréchal-des-logis de hussards, et parle familièrement avec son colonel, la casquette sur l'oreille. Mais les zôiles en sabots, qui fréquentent le parterre, ne tiennent pas à si peu de chose.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le Roi a créé duchesse Mad de Gontaud, gouvernante des Enfans de France.

— L'archevêque de Florence est mort à l'âge de 60 ans.

— La compagnie royale d'assurances a obtenu du Grand-Duc de Bade le privilège d'assurer les immeubles de cette contrée contre l'incendie.

— Un employé de la poste, à Londres, vient d'être victime d'une plai-

santerie atroce. Une lettre remplie de poudre fulminante a pris feu dans ses mains et l'a horriblement défiguré. Deux personnes placées près de lui ont aussi souffert de l'explosion.

— Jusqu'ici la Cour de cassation n'avait point eu d'audience solennelle de rentrée. Le nouveau règlement a changé cet usage, et, le 6 novembre prochain, après une messe du St. Esprit, célébrée par l'archevêque, les Chambres se réuniront en grande cérémonie pour entendre le discours du procureur-général et du premier président, et commencer ensuite les travaux de l'année judiciaire.

— Un vol a été commis, à Bruxelles, dans l'église de Ste-Catherine.

— Le directeur de la Police de la même ville a rendu plainte contre l'Editeur du journal intitulé : *Le Belge*, à raison d'une prétendue diffamation. Ce dernier a été acquitté.

— Une scène déplorable a eu lieu dans la famille de l'Electeur de Hesse-Cassel. Le Prince électoral s'est réfugié à la Cour du roi de Prusse, son oncle.

— Une femme de Colomiers, près de Toulouse, est heureusement accouchée, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, de trois enfans mâles; l'un d'eux a été porté à l'église, et est bien constitué; les deux autres sont morts-nés, et auraient certainement vécu, si un accident arrivé à la mère n'eût hâté son accouchement.

— Sept condamnés détenus dans les prisons de Nancy ont reçu la remise de la peine qui leur restait à subir.

— C'est par erreur que nous avons annoncé, sur la foi de deux journaux de Paris, que l'abbé Cabanès était nommé second sous-précepteur du duc de Bordeaux. Il n'a pas été question de ce jeune ecclésiastique, qui doit au contraire remplir les fonctions d'aumônier de l'Ecole polytechnique.

— Le pape s'est réservé *in petto* la nomination de onze cardinaux. Il a accordé en outre le *pallium* à l'archevêque de Bordeaux.

— L'événement malheureux de la poudrière d'Ostende a fait adopter, pour les places fortes des Pays-Bas, une mesure générale. Les poudres seront transportées dans un des villages les plus rapprochés. On a pris déjà ce parti pour les munitions qui restaient à Ostende. On devrait bien adopter en France une détermination analogue.

— Le commissaire de la Colombie à Londres avait donné l'espoir d'un prochain remboursement aux prêteurs anglais; il en avait, disait-il, reçu l'assurance de son Gouvernement, et cette nouvelle avait fait hausser ces fonds. Les journaux l'ont accusé de perfidie, et il rejette aujourd'hui tout l'odieux de sa conduite sur la nouvelle république.

— M. Castel, procureur du Roi à Pont-Audemer, y est décédé à l'âge de 59 ans.

— La Cour d'assises d'Evreux, en acquittant des prévenus de banqueroute frauduleuse, les avait néanmoins condamnés à des dommages-intérêts envers la partie civile. Cet excès de pouvoir a été réprimé par la Cour suprême, qui a annulé l'arrêt.

— Sir Francis Burdett a passé à Pau le 8 octobre. L'honorable gentleman avait le projet d'aller parcourir la chaîne des Pyrénées, mais il les trouvera couvertes de neige.

— Le curé d'une paroisse des environs de Gand s'était élevé, en chaire, contre l'existence d'un marché tenu le lundi de Pentecôte. L'Autorité prétendait qu'il y avait là censure indirecte des actes du pouvoir. Le Tribunal de Gand, devant lequel cet ecclésiastique a été traduit, a décidé que le délit n'était pas constant, et a renvoyé le prévenu de la plainte portée contre lui. Une accusation aussi étrange donne lieu à des réflexions de plus d'un genre, et le caractère de l'inculpé n'est pas le moindre sujet de scandale et de douleur que présente cette singulière affaire.

— Philippe Pique, veuve Sauriau, avait été condamnée à mort comme complice de l'empoisonnement de son

gendre, et sa fille avait été acquittée. Ce partage bizarre avait excité le courage et le dévouement du défenseur de la veuve Sauriau. Après beaucoup d'efforts il est parvenu à établir que cette condamnation terrible ne reposait que sur des élémens incertains et des soupçons vagues. La vérité a pu parvenir jusqu'au trône, et le Roi, usant du beau droit de faire grâce, a libéré la femme Pique de la peine prononcée contre elle, et l'a simplement assujéti à rester pendant sa vie sous la surveillance de la haute police. Les lettres du Roi ont été enregistrées, en audience solennelle, par la Cour royale de Pau; mais elles n'ont pu guérir une blessure funeste et irréparable. La fille de Philippe Pique a succombé à une cruelle maladie contractée dans les prisons, et aggravée encore par la situation de sa mère. La malheureuse est morte quelques instans avant la mise en liberté de celle qui lui avait donné le jour. Puisse ce monument terrible et vivant des erreurs judiciaires rester gravé dans les esprits comme dans les cœurs des magistrats et des jurés! Lorsqu'ils auront à prononcer sur le sort d'un accusé dont la culpabilité sera douteuse, qu'ils se disent en frémissant: La veuve Sauriau au-si paraissait coupable; cependant elle était innocente, et on l'a condamnée à mort.

— Il est certains individus qui s'irritent contre l'indulgence, et veulent absolument faire mentir les juges qui les ont absous. De ce nombre est le nommé Arnoud, l'un des acquittés dans le procès de l'épicier Poulain, devant la Cour d'assises de la Seine. En se retirant de chez son avocat, qu'il était allé remercier, il lui vola ses lottes pour ne pas perdre l'habitude de son métier d'affection. Bientôt las d'être libre, il rencontra, dans la nuit du 29 au 30 septembre, deux bourgeois qu'il osa faire arrêter et consigner au poste, en prenant la qualité de commissaire de police. Ses propos ayant éveillé les soupçons du sergent, celui-ci le somma de montrer les marques distinctives de ses fonctions. Convaincu de mensonge, il fut arrêté, et, moins heureux qu'à la Cour d'assises,

Il a été condamné par la Police correctionnelle à deux ans de prison.

— Le système décimal monétaire devient le système légal des colonies françaises : c'est le vœu d'une ordonnance du Roi.

— Une tempête violente a occasionné de grands ravages sur les côtes de l'Amérique du Nord.

### VARIÉTÉS.

On écrit de Toulouse :

L'école des arts de cette ville, l'un des plus intéressans et des plus utiles établissemens de cette grande cité, vient de recevoir d'importantes améliorations. Cette institution, dotée par la ville, et placée sous la surveillance immédiate de l'Autorité municipale, a, comme on le sait, pour objet principal, d'offrir gratuitement aux jeunes gens de la classe ouvrière, les moyens de s'instruire dans les arts du dessin, si nécessaires à la plupart des professions qu'ils se proposent d'embrasser. Ceux d'entre ces jeunes gens que leurs succès appellent à prendre rang parmi les artistes, trouvent dans les classes de peinture, de sculpture et d'architecture, attachées à l'école, toutes les ressources désirables pour compléter leur instruction suivant la carrière qu'ils doivent parcourir. La riche galerie du musée, la salle des antiques, la collection de monumens réunie dans le cloître des anciens Augustins, sont en quelque sorte autant de dépendances de l'école qui est établie dans le même local, et composent avec elle un ensemble vraiment remarquable et digne d'attirer l'attention et d'exciter la jalousie des étrangers. Cependant, il faut l'avouer, des ressources si précieuses n'ont pas produit, depuis plusieurs années, tout le bien qu'on en devait attendre; peu de sujets marquans sont sortis de l'école, quoiqu'elle soit fréquentée par un grand nombre d'élèves; et tandis que les arts du dessin ont pris en France, dans les derniers tems, un essor extraordinaire,

les amis des arts gémissaient de voir l'école de Toulouse rester en arrière de ce mouvement général. L'Administration municipale vient enfin d'exaucer les vœux de cette partie éclairée de la population. La méthode d'enseignement sera dorénavant réglée sur celle qui se pratique dans les meilleures écoles; le nombre et la durée des leçons seront augmentés; certaines parties essentielles, qui ne figuraient que comme accessoires, seront enseignées et traitées à fond; d'autres, non moins importantes, qui n'avaient pas encore pris place dans le cadre des études, y seront comprises pour la première fois. Mais le nombre des professeurs existans, quels que fussent leurs talens et leur zèle, ne pouvait suffire au surcroît de travail qui doit résulter de ces changemens, l'Administration a levé cet obstacle en créant des places de *professeurs adjoints*; et la nomination des sujets distingués dont elle a fait choix pour occuper ces places, est un nouveau bienfait pour les arts et pour la ville de Toulouse. Enfin, de nouvelles mesures prises pour maintenir le bon ordre et la discipline, pour activer les progrès des élèves et stimuler leur émulation, concourront à assurer le succès de ces importantes réformes, et ne peuvent laisser aucun doute sur leurs heureux résultats.

— On vient de terminer à Malapane, en Silésie, un magnifique pont en fil de fer qui n'a pas moins de 300 pieds de long.

— Enfin, justice a été rendue aux jeunes compositeurs français. L'Odéon a reçu l'autorisation de jouer des opéras comiques anciens et nouveaux, et désormais le monopole de ce genre national ne sera plus entre les mains de l'autocrate mélodramatique du théâtre Feydeau.

— Les agriculteurs du Canada ont entrepris la culture du tabac, qui paraît devoir y réussir complètement, et leur procurer de grands avantages.

— En 1810, il n'existait, dans une seule province des Etats-Unis, que douze filatures employant 5,956 broches: aujourd'hui on y trouve cinquante établissemens de ce genre. Cette comparaison peut donner une idée de l'accroissement de l'industrie dans ces contrées, dont la population tend tous les jours à s'augmenter.

— Un époux débonnaire, de l'arrondissement de Rochefort, était journellement frappé par sa femme, qu'il a enfin dénoncée au ministère public. La dame irascible a été condamnée à trois mois de prison, et, après la prononciation du jugement, le mari s'est approché du président, pour le prier de prononcer, séance tenante, la séparation de corps, attendu qu'une fois sortie de prison, sa femme le battrait encore plus fort. On peut juger de l'humilité qu'a excitée dans l'auditoire la prière de ce pauvre mari.

### ANNONCE.

51. Une jeune dame désirerait trouver une place de dame de compagnie, ou de gouvernante à la ville ou à la campagne.

S'adresser, pour les renseignemens, dans le pensionnat des dames ST-CLAIR et GIRARD, montée St-Barthélemy.

### BOURSE DE PARIS.

#### COURS AUTHENTIQUE, 18 OCTOB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 80 c. 85 c. 90 c.  
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, — 100 fr.  
Trois pour cent, 67 f. 35 c. 40 c. 35 c. 67 f. 40 c. 50 c.  
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., — 100 fr.  
Action de la banque, — 1000 fr.  
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, — 100 fr.  
Rente de Naples, 74 fr. 20 c.  
Rente d'Espagne, 10 fr.  
Emprunt royal d'Espagne, 1826. Jouis. de Janvier 1826. — 48 f. 1/4.  
Emprunt d'Haïti, — 100 fr.

### THÉÂTRE.

Les deux Cousins, ou encore un Tartufe.  
— La Lune de miel, ou le Sabotier polonais.  
— Le petit Bossu du Gros-Caillox. — Les Comptes de tutelle, ou la Cassette mystérieuse.

### LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 19 octobre 1826.  
25—43—68—65—15.